

PRODUITS EN BOIS IMPORTÉS DANS L'UNION EUROPÉENNE (EN VALEUR)

PRODUITS COUVERTS PAR LE RÈGLEMENT BOIS DE L'UE (RBUE)

41 %

BOIS SCIÉ, PLANCHER,
PAPIER, PÂTE À PAPIER ET
AUTRES PRODUITS PEU
TRANSFORMÉS

9 % IMPRIMÉS



Le papier est couvert mais pas les livres, les cartes, les magazines et autres imprimés



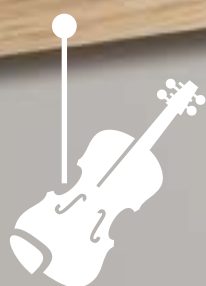
13 % CHAISES

Les sièges ne sont pas inclus dans la réglementation même si des analyses du WWF montrent que 77 % des chaises importées au Royaume-Uni contiennent du bois

35 %

TOUS LES AUTRES PRODUITS
NON COUVERTS PAR LE RBUE

Ceux-ci incluent les outils de bricolage, la vaisselle, la marqueterie de bois, les jouets, les chenils, le charbon de bois, les horloges, les casiers à bouteilles, les articles de sport, les pipes, les pinces à linge, les cannes, la cellulose etc.



1 %

INSTRUMENTS
DE MUSIQUE

Ceux-ci sont souvent fabriqués en bois exotique précieux associé à risque plus élevé d'exploitation illégale

PRODUITS NON COUVERTS PAR LE RBUE